



## **Publication au Bulletin officiel**

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions d'éditer dans le prochain No. du Bulletin officiel, l'avis suivant :

### **COMMUNE DE BAGNES**

**En application des art. 3 LCR, 107 OSR et 232 LR, l'Administration Communale de Bagnes soumet à l'enquête publique la signalisation suivante :**

- Fontenelle : Ch. du Grangeret, parcelle n°15921, introduction d'un signal OSR n° 3.01 Stop avec marquage au sol et pose d'un miroir
- Le Châble: Place Curala, parcelle n°18354 et 18362, introduction de 3 signaux OSR n° 4.17 Parcage autorisé assorti des plaques complémentaires 5.14 Handicapés, 5.05 Plaque indiquant le début d'une prescription, 5.04 Plaque de rappel et 5.06 Plaque indiquant la fin d'une prescription
- Verbier : Parc Ermitage, parcelle n°115, introduction de 2 signaux OSR n° 4.17 Parcage autorisé assorti de la plaque complémentaire 5.14 Handicapés

*Les plans de signalisation peuvent être consultés auprès de l'Administration Communale de Bagnes, Service de Police, 1934 Le Châble durant les heures d'ouverture (8h-12h)*

**Les oppositions ou les remarques éventuelles sont à adresser dans les 10 (dix) jours à l'Administration Communale de Bagnes, Service de Police, 1934 Le Châble, dès la parution du présent avis.**

Bagnes, le 27.05.2013

**L'Administration communale**

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

**Police municipale de Bagnes  
Cpl. Christillin J-C.**